

**SUPPLÉMENT DE DIPLÔME (\*)**  
Espagne

<b>DÉSIGNATION DU DIPLÔME</b> (langue d'origine: ES) TÉCNICO SUPERIOR DE ANIMACIÓN TURÍSTICA
<b>TRADUCTION DE LA DÉSIGNATION DU DIPLÔME</b> (français) TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'ANIMATION TOURISTIQUE
<b>DESCRIPTION DU PROFIL PROFESSIONNEL</b>
<p><u>Compétence générale</u> Administrer de petites entreprises, services ou divisions d'animation. Définir, promouvoir et adapter la programmation générale d'activités, et coordonner et exécuter les activités d'animation touristique.</p> <p><u>Unités de compétence</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organiser, planifier et gérer une petite entreprise d'activités de loisirs et socio -éducatives</li> <li>2. Organiser, exécuter et contrôler des activités d'animation de soirées et de spectacles.</li> <li>3. Enseigner et dynamiser des jeux et des activités physiques de loisirs</li> <li>4. Organiser, exécuter et contrôler des activités d'animation culturelle</li> </ol>

<b>EMPLOIS POUVANT ÊTRE OCCUPÉS PAR LE TITULAIRE DE CE DIPLÔME</b>
<p><u>Occupations ou postes de travail</u></p> <p>Technicien de planification touristique. Organisateur et gestionnaire d'activités de loisirs et socio -éducatives. Promoteur touristique. Guide local. Animateur de jeux et d'activités physiques et de loisirs. Relations Publiques. Technicien d'organisation de salons et de manifestations.</p>
<p><b>(*) Note explicative</b></p> <p>Ce document est conçu comme un complément d'information du diplôme en question; il n'a cependant aucune validité juridique en soi. La structure de cette description a été établie en application des Décisions du Conseil 93/C 49/01 du 3 décembre 1992 sur la transparence des qualifications professionnelles, et 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle de la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs (09/08/01).</p> <p>L'autorité qui délivre ce supplément de diplôme peut laisser en blanc toute case de celui -ci qu'elle estime non pertinente.</p>

<b>Nom et nature de l'entité émettrice du diplôme</b> MINISTERIO DE EDUCACIÓN, CULTURA Y DEPORTE (Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports) (Administration Générale de l'État)	<b>Identification de l'administration nationale ou régionale compétente pour accréditer ou reconnaître le diplôme</b> (Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports) (Administration Générale de l'État) Organe compétent de la Communauté Autonome (Administration Régionale)
<b>Niveau du diplôme au pays émetteur</b> Formación Profesional de Grado Superior (CNED 51 H – Degré Supérieur de Formation Professionnelle Spécifique et équivalents, Arts Plastiques et Dessin et Sportives)	<b>Échelle de qualification/système d'évaluation pour obtenir le diplôme</b> Norme de base du Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports du 21 juillet 1994. Modules professionnels : qualification sur 10 (5 reçu) - Formation aux Centres de Travail : passable/insuffisant - Système d'évaluation continue
<b>Accès au niveau supérieur d'éducation ou de formation</b> - Diplôme de Sciences de l'Entreprise - Diplôme de Tourisme	<b>Conventions internationales</b>
<b>Base légale :</b> Loi Organique Générale du Système de l'Éducation 1/1990 du 3 octobre, Loi Organique 5/2002 du 19 juin sur les Qualifications et la Formation Professionnelle, Décret Royal 676/1993 du 7 mai, Décret Royal 777/1998 du 30 avril DÉCRET ROYAL n° 274/2000 du 25 février (Journal Officiel de l'État BOE 14/03/2000)	

#### VOIES D'ACCÈS AU DIPLÔME OFFICIELLEMENT RECONNUES

<b>Type de formation professionnelle suivie</b>	<b>Pourcentage du programme formatif total (%)</b>	<b>Durée</b> <i>Heures/semaines/mois/années</i>
* Dans un Lycée d'Enseignement Secondaire (IES) ou des établissements de formation agréés, comprenant des modules de formation à caractère théorique-pratique et la Formation aux Centres de travail - Activités et ressources naturelles - Animation dans le domaine touristique - Formation dans un Centre de Travail - Formation et Orientation du Travail - Jeux et activités physiques de loisirs pour animation - Langue étrangère - Organisation et gestion d'une petite entreprise d'activités de loisirs et socio-éducatives - Deuxième langue étrangère - Techniques de communication pour l'animation	<i>Durée totale de la formation jusqu'à l'obtention du diplôme</i>	1400 heures
<b>Conditions d'accès requises</b> Posséder le Diplômé de Baccalauréat ou un diplôme équivalent aux effets de l'accès à l'enseignement. Posséder le Certificat de l'examen d'accès.		
<b>Information supplémentaire</b> <a href="http://www.educacion.es">http://www.educacion.es</a>		